

lance DU 10 DECEMBRE 2010 AU 31 MARS 2011 le concours de
nouvelles :« **Écrire les vies d'ici** »

**Un concours de nouvelles est organisé par l'association Écrire en Océanie en association avec la Médiathèque Ouest et l'association des Bibliothécaires de la province Nord (ABPN).
Le concours est réservé aux concurrents habitant la Nouvelle-Calédonie.**

Règlement :

Article 1 : Les participants au concours devront rédiger une nouvelle sur le thème « **Écrire les vies d'ici** ». L'action se déroulera en Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : L'œuvre de fiction, inédite, devra être écrite en langue française. La production est limitée à 6 pages A4, en corps 12 et à un seul texte par candidat.

Article 3 : L'œuvre portera un titre mais ne sera pas signée. Sur une page annexe seront mentionnés le titre, le nom de l'auteur, son âge, son courriel et son numéro de téléphone, avec la mention : *Si je suis lauréat, j'autorise Écrire en Océanie à publier la présente nouvelle dans la revue Épisodes Nouvelle-Calédonie et sur le site d'Écrire en Océanie.*

Article 4 : L'œuvre sera envoyée par courrier en trois exemplaires à Écrire en Océanie, BP 133 – 98812 Boulouparis ou par mail à ecrireenoceanie@mls.nc avant le 31 mars 2011. Un dépôt est possible chez les partenaires relais d'Écrire en Océanie : Bibliothèques de Voh - Pouébo - Pouémbout - Koumac - Poindimié - Boulouparis - La Foa - Moindou - Canala - Librairie Calédolivres à Nouméa. Les manuscrits ne seront pas renvoyés, ils seront détruits.

Article 5 : Deux catégories sont retenues : « Jeunes de moins de 20 ans » et « Adultes ».

Article 6 : Le jury sera présidé par Claudine Jacques, écrivain et présidente d'Écrire en Océanie, Morgane Goromoédo directrice de la médiathèque Ouest et Simeï Paala, conservatrice des deux médiathèques du Nord. Il est composé de Frédéric Ohlen, poète-écrivain, Nicole Perrier, auteure, Roland Rossero, auteur, Thierry Skrzydlinski, éditeur, Solange Paillandi, Amérence Darbois, Aurore Whaap, Michel Chevrier, poète.

Article 7 : Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 8 : Les résultats seront proclamés lors la semaine du livre du 26 au 30 avril annoncés par voie de presse et les lauréats invités par la médiathèque, récompensés par une publication dans *Épisodes Nouvelle-Calédonie*, magazine littéraire, avec photo et parcours des lauréats.

Article 9 : La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 10 : L'association Écrire en Océanie, en accord avec la médiathèque Ouest et l'association des Bibliothécaires de la Province Nord, se réserve le droit de modifier ce concours ou de l'annuler si besoin était.

...oooOOOooo...